



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination des artères sur  
le territoire de la commune de Bellevue.

du 25 juin 1975

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

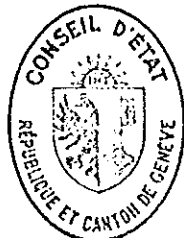
## A R R E T E

- A. Chemin du Crest-d'El, l'arrêté du 28 avril 1959 (pos.4) est abrogé ; ce chemin n'existant plus sur la commune.
- B. Route de Versoix à Ferney, l'ACE du 12 octobre 1962 (pos.2) est abrogé ; cette artère portant le nom de route des Fayards (ACE du 1er mars 1963). CV-9970
- C. L'ACE du 13 décembre 1947 est modifié comme suit :
1. Chemin des Bois-d'Avault, part du chemin des Limites et aboutit à la route de Collex (RC 36).
2. Chemin des Grands-Bonnets, part du chemin William-Rappard et aboutit à la route de Collex (RC 36)
- D. L'ACE du 28 avril 1959 est modifié comme suit :
- pos. 8 Chemin de la Brunette, part du chemin de Saint-Oyend, sans issue.
- pos. 7 Chemin des Clys, part de la route de Colovrex et aboutit au pont de la Foretaille.
- pos. 6 / Chemin du Colard (desserte de la poterie) est déplacé et part de la route de Colovrex ; sans issue.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er septembre 1975.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
cadastre	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme  
de Chancelier d'Etat:

*Halland*